

Fête de la musique



Envie de participer?

Musicien(s), chanteur(s), groupe(s) amateur(s), inscrivez-vous pour candidater

Règlement et formulaire à signer et à retourner avant le 10 mai 2024
par mail à pole-culturel@villeneuvelezavignon.com

I - RÈGLEMENT

- La commune met à disposition des artistes des lieux équipés de scènes pour des représentations non rémunérées.

- Une réunion d'organisation est programmée **mardi 21 mai à 18h00** (lieu à préciser). À l'issue de cette réunion, une répartition des groupes par scène sera établie par la commune. Elle en informera les artistes et formations en leur fournissant une fiche technique de la scène.

- Il ne sera pas possible de mettre à disposition des artistes et formations du matériel supplémentaire. En cas de besoin, les artistes sont invités à mutualiser leur matériel et leurs instruments.

- La commune attribuera un créneau horaire à chaque formation. Le créneau inclut un temps de montage/balance (15 à 30 min suivant les besoins) et de démontage. Dans la mesure du possible il sera demandé aux artistes de fournir une clé USB avec une sélection de morceaux afin de combler les blancs pendant le montage et le démontage.

Le groupe s'engage à respecter les horaires fixés. En cas de non respect, la commune se réserve le droit de refuser le groupe ou l'artiste à l'avenir.

- La commune ne dispose pas de loges ou de vestiaires en centre-ville. Les artistes ayant besoin d'un lieu pour se changer sont invités à contacter le service des festivités, sans garantie cependant qu'une solution puisse être trouvée. Quoiqu'il en soit, la commune ne pourrait assurer la surveillance des affaires laissées dans ses locaux, celle-ci devra donc être assurée par les artistes eux-même ou un de leurs proches.

- La commune offrira aux artistes des boissons pendant la soirée.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et m'engage à le respecter.

DATE ET SIGNATURE :

* Les informations et données personnelles recueillies par le biais de ce bulletin d'inscription sont obligatoires. Elles sont exclusivement destinées à la mairie de Villeneuve lez Avignon, aux seules fins de la participation à la fête de la musique 2024 et pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Ces données ne sont pas utilisées à d'autres fins que celles mentionnées ci-dessus. Elles seront conservées jusqu'au 30 janvier 2025. Vous disposez sur vos données d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement. Si vous souhaitez exercer vos droits, la commune a désigné un délégué à la protection des données que vous pourrez joindre à l'adresse suivante : dpd@villeneuvelezavignon.com ou dpd@cdg30.fr Pour plus d'information sur la politique générale relative à la sécurité des données personnelles : <http://www.villeneuvelezavignon.fr>

Fête de la musique



Envie de participer?

Musicien(s), chanteur(s), groupe(s) amateur(s), inscrivez-vous pour candidater

Règlement et formulaire à signer et à retourner avant le 10 mai 2024
par mail à pole-culturel@villeneuvelezavignon.com

I - INSCRIPTION

Nom du groupe ou de la formation: _____

Nom et prénom du responsable : _____

Forme juridique : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

E-mail : _____

Site internet, Facebook : _____

Durée (minimum - maximum) : _____

Heure d'arrivée possible (à partir de 17h30) : _____

Nombre de musiciens / artistes / chanteurs : _____

Instruments: _____

Matériel technique dont dispose la formation : _____

Genre musical dominant:

Rock (et dérivés...)

Rap

Ska/Reggae (et dérivés...)

Classique et chant choral

Musiques électroniques

Chanson française

Musiques du monde

Jazz

Musiques traditionnelles

Autres:

Je, soussigné.e _____ représentant la formation _____ fait acte de candidature pour participer à la Fête de la Musique de Villeneuve lez Avignon 2024 et en accepte le règlement.

DATE ET SIGNATURE :

* Les informations et données personnelles recueillies par le biais de ce bulletin d'inscription sont obligatoires. Elles sont exclusivement destinées à la mairie de Villeneuve lez Avignon, aux seules fins de la participation à la fête de la musique 2024 et pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Ces données ne sont pas utilisées à d'autres fins que celles mentionnées ci-dessus. Elles seront conservées jusqu'au 30 janvier 2025. Vous disposez sur vos données d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement. Si vous souhaitez exercer vos droits, la commune a désigné un délégué à la protection des données que vous pourrez joindre à l'adresse suivante : dpd@villeneuvelezavignon.com ou dpd@cdg30.fr Pour plus d'information sur la politique générale relative à la sécurité des données personnelles : <http://www.villeneuvelezavignon.fr>